

Copie pour l'exploitation

Contrat «Bruna-CLASSIC»

Pour le contrôle de performance du troupeau

En collaboration avec les éleveurs de race Brune et les organisations d'insémination artificielle sous contrat, Braunvieh Schweiz conduit un programme d'élevage en vue de promouvoir la race Brune. Le contrôle intégral de performance laitière et la description linéaire sont la base pour définir une estimation exacte de la valeur d'élevage.

La condition préalable pour la participation d'une exploitation au programme du herdbook «Bruna-CLASSIC» est une taille minimale d'exploitation qui dispose d'une moyenne de dix lactations terminées pour des vaches de race Brune (pour la race Brune originale six lactations terminées).

1. Prestations de Braunvieh Schweiz

- 1.1 Des tarifs réduits pour le typage génomique des veaux femelles de race Brune nés sur l'exploitation.
- 1.2 Bonification pour chaque primipare fille d'un taureau suisse d'une organisation d'insémination artificielle sous contrat avec DLC. Une bonification supplémentaire est accordée pour la saisie correcte des données de santé de l'exploitation.

2. Prestations de l'exploitant

- 2.1 Le cheptel bovin dépend du contrôle intégral de performance laitière.
- 2.2 Toutes les primipares sont soumises au DLC.
- 2.3 Annonce complète et à temps des inséminations et naissances (également en cas de mortnaissance ou d'avortement).
- 2.4 Au minimum 25% des veaux de race Brune (par rapport au nombre de de lactations terminées) à remonter pour l'élevage.
- 2.5 Soutenir Braunvieh Schweiz par des contrôles de performance et partager les éventuelles informations.

Saisir les données de santé pour l'ensemble du cheptel est recommandé, mais n'est pas une condition contractuelle. Cela concerne aussi le typage génomique des veaux de race Brune femelles.

3. Conditions générales du contrat

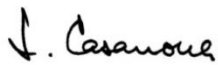
- 3.1 Le présent contrat est signé par Braunvieh Schweiz moyennant une signature mécanique. Les parties contractuelles conviennent et reconnaissent qu'il entre en vigueur dès que l'exploitant l'a signé personnellement.
- 3.2 Le présent contrat est valable jusqu'au 30 juin de l'année suivante. La fédération d'élevage contrôle chaque année l'observation des dispositions contractuelles. Le contrat peut être résilié au 30 juin respectivement au 31 décembre en respectant un délai de trois mois. Si aucune résiliation n'a lieu, il reste en vigueur pour un autre semestre.
- 3.3 Demeurent réservés d'éventuelles modifications ou compléments au contrat. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet et seront publiés au moins trois mois à l'avance dans racebruneCH. Si l'exploitant ne résilie pas le contrat au 30 juin, respectivement au 31 décembre, il est tacitement admis que l'exploitant accepte les modifications ou compléments.
- 3.4 En cas de différends éventuels résultants du présent contrat, les deux contractants reconnaissent Zoug comme for juridique.

Zoug, le 21 septembre 2017

Lieu et date :

Braunvieh Schweiz

L'exploitant :



L. Casanova
Directeur



M. Rust
Responsable
section programme d'élevage